



Paris le 02 septembre 2024

## **HENRI S'EN EST ALLE**

Henri Leclerc est décédé le 31 août à 90 ans. Tous les Barreaux de France et d'outre-mer perdent une conscience, une lumière et une protection. Les magistrats eux, perdent un avocat exemplaire.

Parmi les fondateurs du mouvement d'action judiciaire dans la continuité de 1968, il adhèrera ensuite au SAF auquel il restera fidèle mais pas seulement.

Homme de convictions, il ne s'est jamais trahi.  
Confrère, il n'a jamais économisé son temps et sa peine pour les avocats.  
Défenseur, il s'est tout entier donné aux causes qui lui étaient confiées toujours soucieux de l'éthique du procès.

Membre du conseil de l'ordre de Paris il a grandement contribué à l'amélioration des exercices professionnels multiples. Et de l'accès aux droits pour tous.

Sollicité souvent par la chancellerie, il a collaboré à de nombreuses commissions de réflexion et de réforme. Dont pour la dernière fois, à l'occasion des états généraux de la justice.

Nous avons eu pour Maître un frère d'exception. Il suffit de se reporter à son ouvrage « la parole et l'action » pour mesurer sa modestie, son immense culture, et le feu qui l'animait pour faire respecter le droit et la dignité humaine.

Comme il avait porté ce combat en qualité de Président de la Ligue des droits de l'homme.

Henri, toi qui « croyais au matin » tu es notre immortel.